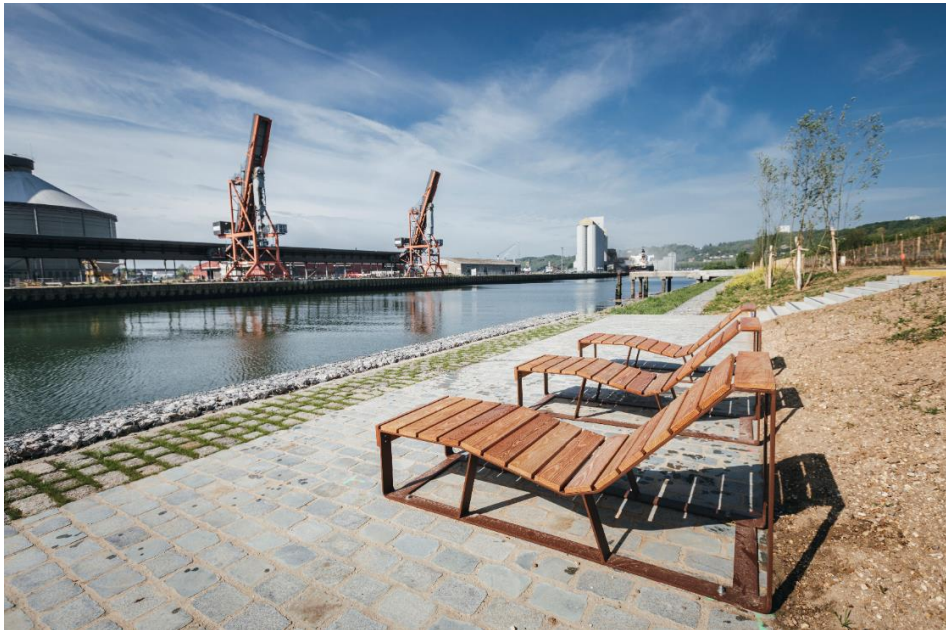


1^{er} juillet 2019
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture des berges du Bassin aux Bois réaménagées au public : la Presqu'île achève sa mue

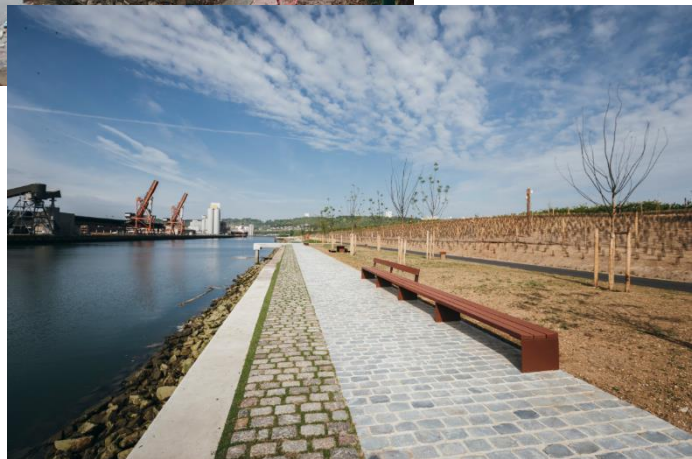


Dans le cadre de la reconquête des quais des Bords de Seine, la Métropole a finalisé le parc urbain de la Presqu'île Rollet en aménageant les berges du Bassin aux Bois, situé sur la rive sud de la presqu'île. Ces aménagements, lancés en mars 2018, ont pour objectif d'offrir aux habitants un nouveau lieu de promenade et de détente en plein cœur de ville, qui sera ouvert au public dès le 1^{er} juillet 2019.

Anciennement surnommée « île au charbon », la Presqu'île Rollet était autrefois une plateforme industrialo-portuaire d'activités d'extraction du charbon. Dans le cadre de la reconquête des Bords de Seine et de l'aménagement du futur quartier Rouen Flaubert, sa transformation en parc urbain s'est effectuée en deux phases. La première phase, côté Seine, a été réalisée à l'occasion de l'Armada en juin 2013. La seconde sera ouverte au public à l'issue de l'inauguration le 1^{er} juillet 2019. L'ensemble du parc sera ouvert aux promeneurs 24h/24, 7j/7.

Ces aménagements, situés sur la rive sud de la Presqu'île, ont consisté à :

- Adoucir les berges,
- Restaurer et mettre en sécurité l'estacade existante et en créer 2 nouvelles
- Créer un jardin humide, abritant des saules
- Créer un solarium plein sud en surplomb du bassin avec installation de chaises longues
- Créer un cheminement le long des berges en continuité avec les cheminements existants côté Seine,
- Finaliser le versant sud de la butte paysagère centrale avec la plantation de 47 000 jeunes plants forestiers
- Expérimenter la gestion de la pollution par les plantes (phytoremédiation) sur certains espaces verts des berges (laboratoire d'innovation écologique)
- Installer une frayère à poisson artificielle (lieu de reproduction) dans le bassin aux bois afin de favoriser la reproduction piscicole dans ce secteur.



L'aménagement complet de la Presqu'île vise à offrir aux habitants de nouveaux espaces de nature incitant à la promenade en plein cœur de la Métropole avec **167 000 nouveaux arbres plantés**, à valoriser les bords de Seine et à sensibiliser le grand public à des aménagements constituant un lieu de laboratoire et d'innovation écologique. L'ambiance paysagère souhaitée dans cet espace est de rendre la berge intime et confidentielle par rapport aux quais de la rive opposée.

D'autre part, les aménagements ont pour vocation de continuer à **favoriser la biodiversité**. Ils s'inscrivent pleinement dans la continuité de la promenade fluviale de 3,5 km rive gauche, primée* 7 fois au niveau régional et national, dont le Grand Prix National du Paysage 2018.

Une valorisation des terres innovante

En lien avec la conception paysagère du parc, le développement de la biodiversité et la lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain, le choix de la création d'une butte paysagère d'environ 3 ha sur la Presqu'île Rollet s'est justifié par la présence de terres polluées, dû au passé industriel de cette zone. Ces 90 000 m³ de terres impactées sont confinées au sein de la butte par un système de couverture textile recouvert de terre saine et ne présentent aujourd'hui plus de risque de contamination des milieux. Les terres polluées n'ont ainsi pas eu à être exportées ex-situ afin d'éviter le report de pollution ainsi que les mouvements conséquents de camions.

Les besoins en déblais de terre saine de la butte paysagère étant conséquents, à l'été 2017, le projet d'aménagement de la ZAC Luciline a effectué des travaux de terrassements générant un excédent de terres d'environ 5000 m³. Au vu de l'économie circulaire, écologique et financière à réaliser, les terres excédentaires de la ZAC Luciline ont été évacuées au sein de la butte.



Vue aérienne de la butte avant les aménagements côté Sud – Crédit : 4Vents / RNA

Une action inscrite dans la Trame Verte et bleue du Territoire métropolitain



La création de cet espace de nature et de biodiversité au cœur de la Métropole, le long de la Seine, participe au renforcement de la Trame Verte (les quais rive gauche) et bleue (les aménagements du bassin aux bois) dans un secteur qui en était dépourvu auparavant. Les aménagements livrés versant nord, sur la butte boisée et les espaces végétalisées des quais, favorisent déjà l'expression d'une biodiversité spontanée. De nombreux groupes d'espèces (flore, insectes, chiroptères, avifaune, etc...) ont colonisé ces milieux naturels pionniers.

Les aménagements du bassin aux bois visent eux à renforcer les fonctionnalités écologiques (reproduction, nourricerie, refuge, etc...) de la Seine dans ce secteur. En effet, le bassin aux bois, comme le bassin St Gervais sur la rive droite, constituent des « aires de repos » et de refuge dans le déplacement des poissons en Seine, de plus en plus nombreux et divers. L'installation d'une frayère à poisson artificielle favorise leur reproduction dans cette zone.

La Métropole Rouen Normandie a été élue « **Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2018** ». Distinguée en 2016 autour du thème « Sols et biodiversité », elle présente un panorama complet d'actions de haut niveau en matière de préservation, gestion et restauration écologique. Et ce en milieu agricole (restauration des pelouses calcaires et silicoles, plan d'actions en faveur des plantes messicoles), forestier (charte forestière, maisons des forêts, opération d'art contemporain « La Forêt monumentale »), en zones humides (Marais du Trait, plan mares) qu'en milieu urbain (aménagement des quais de Seine rive gauche et de la Presqu'île, accompagnement des acteurs du territoire dans la démarche zéro pesticide et la gestion différenciée...). Ces actions exemplaires sont organisées de manière cohérente au sein d'un plan d'actions Biodiversité 2016-2020.

> Le coût de l'aménagement total de la Presqu'île Rollet est de 18,8 M€, dont 11M€ pour la première phase en 2013 et **7,8M€** pour le côté sud. Pour cette phase de travaux, la Métropole a reçu un soutien financier de 4,1 M€ (Région : 2,1 M€, Département : 1,4 M€, Etat – Pacte métropolitain d'innovation : 500 000€, Etat – Programme d'investissement d'avenir (Ecocité) : 55 800€).

Conception paysagère et technique :

- Ateliers Jacqueline OSTY & Associés,
- EGIS – Villes & Transports,
- ATTICA urbanisme & paysage,
- BURGEAP.

Réalisation travaux :

- Démolition : Eiffage Boutté
- Aménagement des berges : Vinci Construction Maritime et Fluvial
- Aménagement de surface et plantations : ID Verde

*Distinctions reçues pour l'aménagement des bords de Seine rive gauche :

- Le Grand Prix National du Paysage 2018 (décerné tous les 2 ans par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire),
- Le Prix des Défis urbains (Innovapresse) pour le rapport à l'eau,
- Le Trophée Or du Cadre de vie dans la catégorie Espace Urbain et Paysager (FimbACTE),
- Le Trophée de l'Ingénierie Territoriale (La Gazette des communes et Technicités) dans la catégorie Urbanisme Aménagement Patrimoine,
- Primé par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) au niveau régional (partie aval) et départemental (partie amont).



Le projet d'aménagement de la grande promenade fluviale a représenté la France au Prix du Paysage du Conseil de l'Europe en mai 2019. Le projet a reçu une mention spéciale identique au Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Il a été reconnu pour sa grande valeur et fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

CONTACTS PRESSE

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr